

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 juin 2020

Délibération n° 2020/226

AVENANT 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES ADAPTATIONS DES INFRASTRUCTURES DE LA LIGNE J POUR LE MATERIEL NAT

Le Conseil,


- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 et son avenant signé le 7 février 2017 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France n°2016/253 du 13 juillet 2016 approuvant les grandes orientations du Schéma Directeur du Matériel Roulant ;
- VU** la délibération n° 2017/138 du Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 22 mars 2017 approuvant la convention de financement des études pour le déploiement des Franciliens sur la ligne J ;
- VU** la délibération n° 2018/047 du Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 14 février 2018 approuvant la convention de financement des études préliminaires, d'avant-projet, de projet et DCE des adaptations SNCF Réseau en lien avec la réalisation des installations de remisage et de maintenance SNCF Mobilités, schéma directeur des lignes L, A, J, N, E, P, D et R ;
- VU** la délibération n° 2018/276 du Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 11 juillet 2018 approuvant la convention de financement des premiers travaux pour le déploiement des Franciliens sur la ligne J entre Pontoise et Gisors ;
- VU** la délibération n° 2019/28 du Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 13 février 2019 approuvant l'avant-projet pour l'adaptation des infrastructures de la ligne J entre Pontoise et Gisors pour le déploiement du francilien ;
- VU** la délibération n° 2019/496 du Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 12 décembre 2019 approuvant la convention de financement pour la poursuite des études et travaux d'adaptation des infrastructures SNCF Réseau pour le déploiement du « Francilien » sur les lignes Transilien J et L ;
- VU** le rapport n°2020/223 à 230 ;
- VU** l'avis de la Commission des investissements du 4 juin 2020 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant 1 à la convention de financement pour les adaptations des infrastructures SNCF Réseau pour le déploiement de la NAT sur la ligne Transilien J ;

ARTICLE 2 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France Mobilités.

La présidente du Conseil
d'Île-de-France Mobilités



--- Valérie PÉCRESSE